

Garantie Camping - Car

M. X a acheté un camping-car d'occasion de 2012 en juin 2017 chez un professionnel.

Ce véhicule est tombé en panne de batterie durant un voyage dans le sud de la France le 2 octobre 2017.

Il a pris contact avec le garagiste vendeur du véhicule, qui a refusé de prendre en compte la moindre réparation.

Pour continuer son voyage il a été obligé de faire procéder à son remplacement par un autre professionnel qui n'a pas mis en sécurité la cellule de vie et de ce fait toute la programmation de l'utilitaire a été perdue.

Mx est venu nous voir dans notre association le 27 octobre pour trouver une solution a son problème et obtenir une prise en charge par le vendeur.

Notre association a écrit au professionnel en lui rappelant les nouvelles obligations et les garanties légales d'un véhicule d'occasion durant 6 mois.

Premier contact difficile après réception de notre courrier.

Nouveau courrier de notre association au vendeur lui demandant la prise en charge de la batterie et la réinitialisation de l'équipement.

Le professionnel a fini par accepter la prise en charge des réparations.